

EDITORIAL

C'est le premier journal depuis mon élection à la présidence de l'association en avril 2025. Je l'ai voulu à la fois représentatif de nos passions mais aussi n'occultant pas les difficultés que nous traversons.

L'association est « riche » de ses actions avec le jardin médiéval, la recherche de l'histoire au sein de ce patrimoine exceptionnel, les nouveaux projets (Peindre Montrond, Ferrand Day's, Généalogie...) malgré les embûches. En effet, les animations se font au compte-goutte, alors que l'on a beaucoup de projets, suspendues au bon vouloir de la Mairie.

J'ai regardé attentivement les comptes rendus de l'association depuis 1969 que nous avons en conservation, et je me suis aperçu que ce ne fut jamais «un long fleuve tranquille» pour celle-ci. Que ce soit en interne ou en externe avec les municipalités successives, beaucoup d'obstacles, d'incompréhensions ou même de divergences tout au long de ses 56 ans d'existence.

Chacun est allé de son point de vue, parfois erroné, avec des articles de presse contre-productifs, c'est pour cela que vous trouverez un encart spécial avec la parole donnée aux 3 présidents successifs depuis 2023 : Gilles Rochette (2018-2023), Dominique Aymoz (2023-2025) et moi-même. Cette libre expression permettra, peut-être, de clore un chapitre, de tourner la page de

ces 5 années compliquées et d'écrire un nouveau chapitre à la veille des prochaines élections municipales.

La question qui se pose maintenant est l'avenir de cette très belle association. Le risque de dissolution est véritable puisque nous n'avons plus de revenus pérennes (retrait de la gestion de la salle Jehan Gallet), que les animations se réduisent, voire sont refusées par la Mairie, alors que la trésorerie est plus que positive ! Cet argent pourrait quitter Montrond, puisque dans nos statuts nous devons donner l'argent à une association patrimoniale, tout comme la collection du musée postal (seconde de France) qui reviendrait à la municipalité selon les vœux du donateur Monsieur Marteau. Elle est actuellement stockée sur 2 sites n'ayant plus de lieu d'exposition.

Pour éviter tout cela, et que je ne sois pas le fossoyeur des « Amis du Château de Montrond », il faut revenir à la table des négociations, arrêter les friponneries* et menaces de toute part.

En 2026, ce sera le 25ème anniversaire du concours de poésie, transmis par le château de Boën et qui perdure encore, à une époque où le numérique et l'IA envahissent notre sphère. Passé et futur, telle est la conjugaison de notre association.

Florent Tachet

**terme apparu en 1530*

Des châteaux en Espagne

Lors d'une visite au sein du local de l'association en août 2025, Sylvain Dardoullier, Conseiller départemental, s'est vu remettre des mains du Président de l'association, une gravure timbrée imprimée (collection personnelle) sur du papier issu du moulin Richard de Bas d'Ambert représentant Charlieu. En effet, l'élu de notre canton est aussi vice-président de la fédération européenne des sites clunisiens (<https://home.sitesclunisiens.org>).

Le Département de la Loire étant jumelé avec la province de Palencia en Espagne, nous avons

évoqué la possibilité de contacter directement les responsables des châteaux du moyen-âge et renaissance de cette province, et mettre éventuellement en place des échanges culturels sur cette thématique. Il est à noter qu'il existe aussi des thermes dans cette région espagnole....



Château de Montrond

un château féodal et renaissance

Les rendez-vous au Jardin

Cette année, le thème choisi pour **les Rendez-vous au Jardin**, manifestation nationale qui s'est déroulée les 7 et 8 juin 2025, était «Jardins de pierres, pierres de jardins».

La présence du château et ses murailles, le puits bâti en galets de la Loire et les bancs de pierre (récupération de pierres du château) correspondaient au thème proposé.

Les colonnes du jardin ont été apprêtées d'un crépi de couleur rouge brun et les chapiteaux sculptés d'ocre jaune par René Grataloup, assisté de Sylvino et Armel bénévolement.

Celles-ci ont été coiffées de boules d'osier ; des nids décorés de brins de laine ainsi qu'une trentaine d'oiseaux bleus en argile ont été répartis dans les plessis au milieu des fleurs. Ce travail a été réalisé par Evelyne, professeure d'arts plastiques assistée de ses élèves d'atelier du collège de Panissières ainsi que son mari Fred et de ses élèves de l'école de la Colombe à Saint-Galmier. Cette décoration inhabituelle a enchanté le public venu nombreux et a contribué à créer une ambiance poétique dans ce jardin médiéval.

La manifestation, agrémentée de divers jeux, buvette et glaces, a divertifié les familles et celles-ci ont pu découvrir avec un autre regard les aménagements nouveaux tels qu'une tonnelle aux arceaux réalisés par l'entreprise de métallerie de Bellegarde, les nouveaux plessis ainsi que

le nouvel accès «PMR» (*Personnes à mobilité réduite*) réalisé par les services techniques de la ville, que nous remercions.

Le coût pour 2025 des différents aménagements ainsi que l'achat des plantes, s'élève à 3154,00€ et a été financé par les Amis du château (excepté l'accessibilité PMR).



Château de Montrond

un château féodal et renaissance

Concours de peinture à Montrond : une première !



Cette année, l'Association a lancé son premier concours de peinture avec comme thème « Peindre Montrond ». C'est sous un soleil de plomb que cette manifestation s'est déroulée et nous tenons à remercier tous les artistes qui ont participé à cette première. Leur talent et leur créativité ont fait de cet événement un moment spécial

et inspirant.

A la fin de la journée, un jury composé de professionnels et de bénévoles de l'association ont désigné par un vote secret les trois premiers prix. Nous tenons à exprimer notre plus sincère reconnaissance à Madame de Becdelièvre de Fabriq'en Feurs et Monsieur Jay de l'Art d'Ici, des professionnels qui nous ont fait l'honneur de participer à notre jury de concours. Nous espérons avoir le plaisir de collaborer de nouveau avec eux à l'avenir.

Nous avons également convié les écoles de Montrond à cette participation dans le cadre de la Fête des jardins, les ma-

ternelles ont réalisé des œuvres dont une a été primée.

Voici les résultats de ce concours :

1er Prix du Public

Madame REYNAUD de Champdieu – le Château - Huile sur toile

1er Prix Affirmé : Madame FAURE de Montrond-les-Bains – le Château - Aquarelle

1er Prix Débutant : Mademoiselle PHILIBERT de Pralong – le Jardin - Aquarelle

1er Prix Scolaire : Madame SAUVIGNET - Classe de Maternelle de Montrond PS-MS.

Nous espérons que grâce à ce premier concours parmi de nombreux autres événements artistiques, nous pourrions continuer à célébrer l'art avec vous.

Les œuvres des artistes primées étaient exposées à la Galerie l'Art d'Ici à Montrond les Bains.

L'Equipe d'animation Peinture ACM



Les Ferrand' Days

1^{ère} soirée «Ferrand Day's»

Le château ayant accueilli un temps durant (jusque mi-XX^{ème} siècle) la ferme Rigaud, il nous paraissait intéressant d'organiser un événement en lien avec cette activité sur Montrond. Chose faite le 04/07/25 avec une soirée dédiée à la race Ferrandaise sur le site de la Coopel à Chalais le Comtal (suite à l'annulation unilatérale par la Mairie) en partenariat avec l'association des «amis de la ferrandaise». Cette race, originaire de Clermont-Ferrand et du Forez, que l'on trouve à Montrond-les-Bains (éleveur Clément Gubien) est en procédure de sauvegarde depuis les années 80, où il ne restait quasiment que 200 femelles et quelques taureaux. Après un recensement complet, des prélèvements effectués et conservés, la race compte maintenant plus de 4000 mères en 2025. Elle devient donc pérenne contrairement à la mézine ou race du Mézenc qui était une ancienne race bovine française (Haute Loire – Ardèche) disparue au milieu du XX^e siècle.

Pour accueillir la cinquantaine de personnes qui ont participé à cette soirée, nous avons «Loire» vache ferrandaise présente au Salon International de l'Agriculture (SIA-2025) et sa velle «ASSE». Ensuite, la projection du film «Rustiques» réalisé par Alix Petit, alors étudiante d'AgroParisTech en stage de fin d'étude à l'UMR Herbivores. Un film qui nous amène faire le tour de France à la rencontre d'éleveurs passionnants et passionnés des races Ferrandaise, Froment du Léon, Villard-de-Lans et Vosgienne.

Puis ce fut le débat, et le repas partagé avec de bons produits du terroir apportés par les éleveurs et paysans de la Loire et du Puy de Dôme.



Château de Montrond

un château féodal et renaissance

Sortie" hors les murs"

Le 7 juillet de l'an de Grâce 2025, les Gentes Dames et Preux Chevaliers Amis du Château de Montrond-Bains ont été reçus au Château-Musée de Tournon sur Rhône, pour y découvrir l'histoire du site.

La demeure, qui a évolué au cours des siècles et par les changements de familles propriétaires, n'a survécu à la révolution que par sa transformation forcée en prison. Le lieu accueille aujourd'hui des expositions d'artistes contemporains.

Après un repas agréable, les Sieurs et Damoiselles ont utilisé un moyen de locomotion, fort pratique, quoique anachronique pour nos voyageurs temporels, pour faire un tour dans les vignes de Tain l'Hermitage... bien connues pour une boisson réputée (le Crozes-Hermitage)... Cette promenade a été appréciée pour sa tranquillité...

Cette escapade s'est terminée autour d'un verre...



Le musée postal

La collection offerte aux Amis du Château par Monsieur Marteau, ancien receveur des postes, avait trouvé sa place dans le donjon, occupant les trois étages (sans pour autant pouvoir tout présenter tant la collection est riche) et nombre de visiteurs venaient au château dans le but avoué de découvrir cette collection. La Mairie nous a demandé de libérer le donjon afin d'y présenter un espace de vie plus médiéval. L'Association a accepté bien volontiers car la Mairie lui offrait en contrepartie la jouissance des locaux contigus à la Poste. Ce sont d'ailleurs les services techniques de la commune qui ont, après emballage, transporté avec les véhicules de la commune toute la

collection dans ce nouveau local. Nous avons commencé à établir des plans pour l'aménagement de ce local, quand la mairie nous a purement et simplement expulsés du local sans autre forme de procès en ne nous laissant que quelques semaines pour obtempérer. Nous sommes aujourd'hui à la recherche d'un local pour présenter ce qui est considéré comme la deuxième collection de France !

Si nous ne trouvons pas de lieu adapté nous serons contraints de donner cette collection à une association située dans une autre ville de France, la mairie ne voulant pas s'encombrer de ce passé pourtant prestigieux.

La grue médiévale

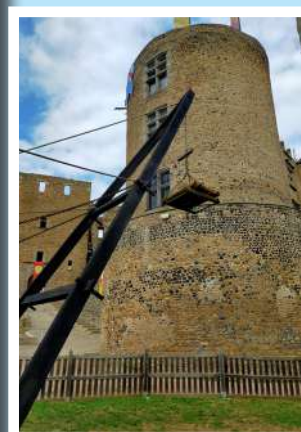
Si la roue de chantier ou nommée «roue d'écureuil» ou «cage d'écureuil» du Château de Montrond les Bains n'est pas authentique, c'est une véritable reproduction que la commune a acquise en 2005, en partenariat avec notre association.

Dès lors, nous avons à cœur de conserver cet ouvrage pour le château et les montrondais, puisqu'en- core cette année, nous avons investi 3300,00€ (juin 2025) pour son entretien.

L'histoire de la roue médiévale s'inscrit dans la continuité de l'évolution de la roue depuis l'An- tiquité, mais elle prend des formes particulières au Moyen Âge, influencée par les contextes tech- nique, économique, et culturel de l'époque.

La roue, invention majeure datant d'environ 3500 av. J.-C., était déjà bien maîtrisée à l'époque ro- maine. Les Romains utilisaient des chars, des cha- riots à roues pleines ou à rayons, et des moulins à roue hydraulique. À la chute de l'Empire romain, ces savoirs techniques ne disparaissent pas totale- ment, mais ils évoluent ou bien se transforment. La roue médiévale, loin d'être une simple survivance antique, s'est diversifiée et adaptée aux besoins d'une société en pleine transformation. Elle a joué un rôle central dans le développement techno- logique, économique et culturel du Moyen Âge.

La roue d'écureuil ou roue de chantier est actionnée par un homme marchant à l'intérieur (comme un hamster). Utilisée sur les chantiers pour soulever des



charges lourdes, notamment dans la construction de cathédrales et de châteaux forts.

"Nous ne sommes pas dans notre droit"

Il faut se souvenir d'une seule chose : dans un article paru dans le Progrès le 21/02/2023 M. le Maire, lui même, a affirmé que «le droit n'est pas du côté de la mairie» dans le conflit finan- cier qui oppose l'Association à la Mairie ! Cela signifie que sur le plan du droit pur l'Association se trouve... dans son bon droit ... tout le reste n'est que mauvaise littérature !

L'action en justice, que nous n'avons pas ga- gnée, ne portait pas sur le conflit financier. Nous contestons la prise d'une délibération du Conseil municipal (19 voix pour, 11 abstentions et 1 voix contre...) : "Résiliation pour motifs d'in-

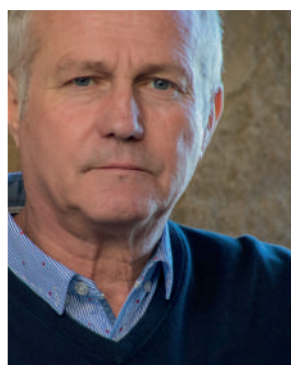
térêt général des baux et locations passées entre la commune et l'association des Amis du Châ- teau et portant sur l'occupation du château de la commune" actant de fait la mise à l'écart de l'Association. Et c'est peut-être aussi pour cela que la municipalité a décidé, pour nous tordre le bras, et on l'a entendu lors de l'Assemblée gé- nérale extraordinaire, de faire du CHANTAGE. Il ne faut pas tourner autour du pot et appeler un chat un chat : elle nous ferme toutes les portes, espérant sans doute nous faire déposer le bilan pour être débarrassée de bénévoles les empê- chant de tout décider à leur guise...

Paroles libres

Trois Présidents, chacun avec une personnalité très différente, se sont succédés depuis 3 ans, sans jamais arriver à dialoguer avec la municipalité. Le rapport de force, la rigueur, la courtoisie, les ouvertures... rien n'y fait ! On peut alors logiquement se demander est-ce que par hasard ce ne serait pas l'interlocuteur de l'Association qui poserait un réel problème ? Est-ce que, par hasard, cette volonté du refus d'ouverture ne serait pas tout simplement le fruit d'une volonté délibérée de la municipalité de vouloir se débarrasser d'une association qui, après plus de 50 ans de travail pour sauver le château (château qui était alors promis à la démolition) ne serait plus en odeur de sainteté, certains élus souhaitant reprendre en main son devenir ? Les subventions de la commune étaient inexistantes puisque l'Association tirait des revenus de la location de la Salle Jehan Gallet et utilisait ces revenus pour effectuer l'entretien du château. La municipalité ayant récupéré la salle, l'Association n'a plus de revenus et c'est la commune qui prend désormais le relais (plus



ou moins bien quand on voit que la salle Jehan Gallet n'est quasiment plus louée contre une trentaine de locations par an !). Il nous a donc paru normal de donner, pour une fois, la parole aux différents présidents qui se sont dernièrement succédés. Si on a souvent lu ou entendu beaucoup de choses provenant de sources non autorisées, rarement ils se sont publiquement exprimés. A moins de 7 mois des élections municipales, les montrondais qui ne suivent que de loin ce conflit méritent d'entendre un autre son de cloche pour se faire une réelle opinion.



Gilles Rochette 2018 - 2023

Un proche du maire, Serge Percet, lui a posé un jour la question : « Mais que s'est-il passé avec les amis du château et son président de l'époque Gilles Rochette ».

Le déclencheur de notre mésentente, c'est une réunion pour préparer la fête médiévale 2021, réunion en période de COVID avec couvre-feu à 20h, nous étions 12 participants. A cette réunion, le maire a affirmé à ce proche « j'ai compris qu'avec lui, j'allais avoir des problèmes ».

Le coordinateur de la fête médiévale présente d'une manière brutale l'achat d'un bélier (outil de guerre qui sert à défoncer des portes).

Je cite : « pour la prochaine fête médiévale, nous al-

lons commander un bélier, le prix, 15 000€ n'est pas négociable et il sera commandé à la société Waringo sise dans l'Oise, fournisseur exclusif. Bon allez, on vote !... ».

Stupeur de ma part, président des amis du château et **responsable moral et financier** de ladite fête. J'explique que la présentation est choquante et qu'il n'y a aucune utilité de commander ce gadget onéreux et encombrant qui ne doit servir qu'un week-end tous les deux ans avec l'inconvénient de se voir imposer un entretien annuel coûteux et une gêne pour les manifestations futures.

Je sens bien que mes arguments n'intéressent personne, que leur préoccupation est de rentrer à temps pour le couvre-feu. Le maire est présent et veut faire plaisir aux scénaristes de la fête qui demandent ce jouet. Je m'y oppose de toutes mes forces, prends une grosse colère, rien n'y fait sur les 12 personnes

Paroles libres

présentes, 10 votent pour et 1 s'abstient et suis le seul à m'opposer. La réunion terminée nous quittons la salle tous ensemble. Sur le chemin un participant qui a voté pour, pose la question « mais c'est quoi un bélier » ; d'autres me disent, j'ai voté pour car le maire a voté pour... Le lendemain, après une nuit tourmentée, le calme revenu, j'écrivais aux principaux intéressés :

« Mes chers amis, je vous recommande la plus grande prudence avant de commander ce bélier ». L'affectif s'effaçait pour aborder froidement l'aspect juridique. Le fameux bélier ne fut jamais commandé.

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde pour reconnaître que cette envie de bélier était une erreur. Quant à moi, contre tous, j'avais simplement accompli mon devoir de responsable en dénonçant cet égarement.

Contraint et forcé, le maire me nomme co-président de la Fête médiévale, l'Association est conviée à une dernière réunion.

Et là, de nouveau, surprise de taille... sans qu'aucun membre de l'Association en soit informé, mon alter-ego présente sur écran un budget de la Fête médiévale, élaboré et validé uniquement par lui et le maire.

Stupéfaction des membres qui m'accompagnent face à une telle hypocrisie et absence de loyauté. De plus ce budget est présenté déficitaire (-18.000,00€ !)...

Gilles Rochette (suite)

avec comme arrière pensée, de ponctionner la réserve financière détenue et appartenant à l'Association des Amis du Château.

Fatigué que mon bénévolat se transforme en batailles permanentes à chaque réunion, j'ENCAISSAIS.

Le lendemain je rencontrais discrètement et calmement les intéressés pour leur signaler leur comportement irrespectueux vis à vis d'une association qui avait sauvé en 2003 la Fête médiévale et développé celle-ci pendant des années.

Une fois de plus je discutais de problèmes avec des personnes qui me laissaient partir avec un malaise.

Depuis ces fameuses réunions, l'association et son président ont subi mille et une vexations, boycottages... dont la liste serait trop pénible à énoncer. Car hélas, « qui veut tuer son chien, l'accuse de la rage », et malheureusement c'était bien notre éviction qui déjà se programmait...

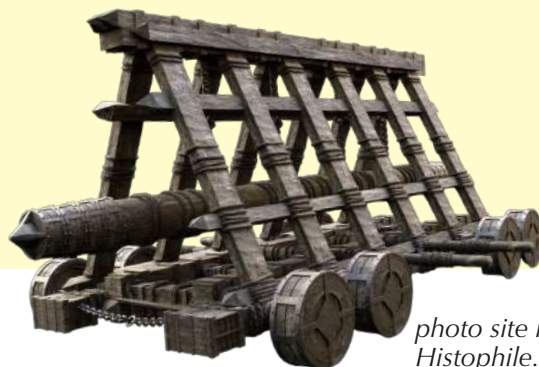


photo site internet
Histophile.com

Le saviez-vous ?

Qu'est-ce qu'un bélier ?

Le bélier ou boutoir est un engin de siège dont l'origine remonte à l'Antiquité. Il était utilisé pour enfoncer les murs des fortifications ou les portes. Il permettait d'ouvrir des brèches lors des sièges.

En héraldique il est représenté par une tête de bélier en fer.

Le bélier est essentiel dans les opérations d'attaques. Il offre une protection renforcée par son carénage.

Utilisations diverses : dépose d'explosifs en pied de muraille, protection des sapeurs, etc...

Il offre un réel appui aux troupes en permettant la destruction de positions ennemies, le soutien logistique, la reconnaissance du terrain.

Au départ il s'agissait uniquement d'un lourd madrier, muni d'une tête renforcée, manœuvré par des soldats qui frappaient les portes. Les hommes étaient vulnérables c'est pourquoi il fut ajouté un toit et des roues permettant un maniement plus facile.

Paroles libres



Dominique Aymoz 2023-2025

J'ai assuré les fonctions de président des Amis du Château de mars 2023 jusqu'à ma démission le 18 /02/ 25.

Durant ce court mandat, j'ai été confronté à une situation difficile dans un contexte défavorable pour notre asso-

ciation. L'élément déclencheur de celle-ci est sans aucun doute la volonté des Amis du Château à ne pas vouloir intégrer le nouveau comité d'organisation de la fête médiévale dans les conditions souhaitées par le Maire et à ne pas vouloir reverser les fonds accumulés au fil des années ce qui était juridiquement impossible.

Peu avant ma nomination, une délibération du conseil municipal en date du 21 février 2023, résiliait pour motifs d'intérêt général les baux et conventions passés entre la commune et l'association des Amis du Château dont le dernier bail du 07 mai 2002 qui nous confiait le droit d'usage du bâtiment et de ses abords qui se situent à droite de la porte de l'entrée principale, les lieux comprenant la salle Jehan Gallet et les locaux à usage de bureau et de remise.

Il convient de rappeler qu'en 2002, le Maire de l'époque, d'un commun accord avec le président des Amis du Château, avait résilié le bail antérieur datant du 22 novembre 1984 déjà pour motifs d'intérêt général puisque le château était officiellement ouvert au public après travaux dont l'aménagement d'un espace muséographique. La nécessité d'un nouveau bail s'avérait nécessaire au regard d'une délégation du service public confiée aux « Foréziales » afin de régler le fonctionnement et l'occupation du château. Deux conventions successives datées des 07/10/2002 et 17/05/2017 sont passées entre Les « Foréziales » et les Amis du Château confirmant entre autres les modalités d'usage et de location de la salle Jehan Gallet par l'association qui en assumait la gestion locative. Je rappelle que cette salle a vu le jour dès 1985 et aménagée par les Amis du Château afin de la louer pour récolter des fonds destinés à la réalisation des travaux de stabilisation et tous aménagements opportuns afin de poursuivre l'action engagée depuis 1969 pour sauver des ruines ce château médiéval. Ces fonds nous permettaient également d'assurer des animations ou manifestations telle que la fête médiévale. Les archives que nous détenons attestent sans contestation possible de cet engagement financier au profit de ce monument historique.

On pouvait d'ores et déjà se questionner sur l'utilité de cette ultime délibération du conseil municipal pour motifs d'intérêt général sauf si la volonté de la municipalité était de récupérer la salle Jehan Gallet et de priver l'association des ressources nécessaires à son fonctionnement ou alors de punir celle-ci de ne pas avoir voulu intégrer le nouveau comité d'organisation de la fête médiévale et surtout de son refus de verser les fonds. Des articles de presse sont sans équivoque de la part du Maire. J'ai par ailleurs pu constater que la restitution de cette somme était à chaque fois évoquée par cet élu en préambule de toutes les réunions à laquelle j'ai pu assister avant et pendant mon mandat.

À la suite de cette résiliation de bail, nous nous trouvons donc sans pièce officielle justifiant de notre présence à l'intérieur du château. Une convention s'avérait nécessaire et nous allons être les victimes d'une manipulation peu valorisante de la part d'élus.

En effet, le 06 mars 2023 à l'issue d'une réunion en mairie entre le conseil municipal et notre conseil d'administration, deux propositions de convention me sont remises en main propre par le 1er adjoint au Maire. La première concerne une simple mise à disposition de locaux et la seconde une convention plus généreuse dite d'objectifs, nous rétablissant dans l'occupation connue jusqu'à présent y compris la gestion locative de la salle Jehan Gallet.

Mais trois jours plus tard, dans une lettre adressée au Président, M. le Maire évoque ces deux propositions et en attendant notre réponse nous indique vouloir reprendre en direct la gestion de la salle Jehan Gallet et de la cuisine à compter du 1er juillet 2023, tout en nous proposant d'occuper les autres espaces que nous occupons en signant la convention de mise en disposition jointe en annexe.

- Le 18 mars 2023, par courrier nous informons le Maire de notre intention de signer la convention pluriannuelle d'objectifs incluant la gestion locative de la salle Jehan Gallet. Le conseil d'administration y étant favorable, un rendez-vous est pris.

- Le 24 mars 2023, lors d'une réunion avec le Maire, son adjointe à la culture et son directeur général des services, nous indiquons avoir apporté sur les conseils de notre avocat quelques précisions à cette convention et d'exclure le musée postal de celle-ci car il ne se trouve plus dans l'enceinte du château. Il n'est émis aucune observation ou rejet de la part de nos trois interlocuteurs. A cet instant je pensais naïvement que la tension était retombée et que nous allions pouvoir envisager l'avenir plus sereinement, mais il n'en était rien.

- Le 03 avril 2023, je remets la convention pluriannuelle signée au Maire qui, surpris par notre démarche, refuse de la contresigner sans réelle explication. Cet exemplaire

Paroles libres

est laissé sur place et il nous est expliqué qu'il fallait s'en tenir à la lettre du 09 mars 2023. Je fais remarquer à mes interlocuteurs que cette correspondance fait bien état de deux propositions mais en vain.

- Le 21 avril 2023, les Amis du Château engagent une procédure contre la délibération du 21 février 2023. Un premier recours dit gracieux est adressé par notre défenseur au Maire qui le rejette dans son intégralité par lettre en date du 25 avril 2023.

- Le 15 mai 2023, sur les conseils de notre avocat nous signons la convention de mise à disposition des locaux que l'association occupe actuellement, ceci afin de bénéficier d'un acte permettant de justifier notre présence au sein du château.

- Le 21 juin 2023, un recours administratif en annulation de la délibération du 21 février 2023, est adressé au Tribunal Administratif.

- Le 29 août 2023, en réponse à ce recours en annulation un mémoire en défense nous parvient. La municipalité de MONTROND-LES-BAINS justifie sa décision et nous reproche entre autres de sous louer la salle Jehan Gallet sans autorisation, une mauvaise conservation des espaces avec une mise en valeur du château pas toujours optimale et pour la commune de ne pas pouvoir jouir librement de cette salle. Elle omet volontairement ou involontairement d'évoquer les conventions signées entre les « Foréziennes », la mairie et les Amis du Château, fixant les conditions de location de cette salle et l'existence d'un comité de pilotage destiné à veiller à la bonne coordination des événements entre les parties prenantes.

La salle Jehan Gallet : Le 01 juillet 2023, la commune de MONTROND, reprend la gestion locative de la salle Jehan Gallet nous obligeant à restituer les acomptes des réservations prises à compter du 01er juillet 2023.

Le musée postal : Le 21 septembre 2023, alors qu'il s'était pourtant engagé à le faire, M. le maire répond défavorablement à notre demande officielle de mise à disposition du local situé derrière la poste et destiné à présenter nos collections postales. Il nous est demandé de libérer les locaux pour fin du mois d'octobre 2023 ce que nous faisons. La collection est stockée dans un lieu sûr mais provisoire, la ville de MONTROND LES BAINS, n'étant visiblement plus intéressée par un musée postal.

En résumé, nous ne disposons d'aucune ressource avec des animations soumises à la volonté des élus dont la publicité sera limitée, Mme l'adjointe à la culture n'hésitant pas à souligner à plusieurs reprises que l'association n'était pas partenaire de la ville de MONTROND-LES-BAINS.

Notre recours auprès du Tribunal Administratif : Malheu-

Dominique Aymoz (suite)

reusement, le tribunal administratif a décidé de ne pas faire droit à notre demande en considérant que le motif tiré d'une meilleure valorisation financière du château était un motif d'intérêt général suffisant pour justifier la décision de résiliation des contrats qui liaient l'association à la mairie depuis plus de 50 ans. Le Conseil d'administration décide de ne pas faire appel de cette décision.

Les motifs de ma démission : Ma décision est consécutive à la réunion qui s'est tenue en mairie de MONTROND-LES-BAINS, le 28 janvier 2025 à 14h30, en présence de M. Serge PERCET, Maire, de Mme Marie-Odile MOULAGER, Adjointe à la culture, de Guillaume CREGNIOT, Directeur général des services.

Cette réunion sollicitée par M. Le Maire faisait suite à la volonté de notre conseil d'administration de ne pas interjeter appel de la décision du tribunal administratif de Lyon en date du 22 octobre 2024. Cette décision de ne pas user de notre droit de faire appel avait pour but d'apaiser les relations entre notre association et les représentants de la mairie et de tenter de reprendre celles-ci dans de bonnes conditions.

Force est de constater que cette volonté d'apaisement n'était pas partagée puisque lors de cette réunion plusieurs reproches ont été faits à ma personne, dont certains écrits de ma part à l'égard des représentants de la mairie et à mon manque de volonté à ne pas avoir voulu stopper à temps la procédure judiciaire sans oublier la rengaine habituelle liée aux fonds de la fête médiévale. Rien ne nous a été proposé en contrepartie de cette démarche. Bien au contraire, puisqu'en fin de réunion, les deux élus ont tout simplement refusé d'autoriser les manifestations envisagées par l'association pour l'année 2025 dont nous attendions le retour depuis octobre 2024, sous prétexte qu'on ne pouvait plus continuer à animer chacun de notre côté. Quant au musée postal, il nous a été confirmé que la commune de MONTROND-LES-BAINS ne disposait pas de local pour être mis à disposition de notre association.

Aux dires de M. le Maire, je suis et je resterai le président d'une association qui a osé engager une procédure contre une décision municipale et selon les propos de cet élu ceci est difficilement compréhensible. Il s'agit là de la part d'un élu de la république d'une forme d'appréhension du droit que je ne partage pas dans une démocratie comme la nôtre.

L'association des Amis du Château se trouvant dans l'impossibilité d'exercer ce qu'elle faisait depuis plus de 50 ans pour valoriser les lieux j'ai préféré démissionner de mon poste de président laissant à mon successeur la chance si minime soit-elle, de renouer les liens avec les représentants de la ville de MONTROND-LES-BAINS.



Paroles libres



Florent Tachet avril 2025

Elu Président début avril 2025, j'avais à cœur de sortir l'association de l'impasse dans laquelle elle était depuis plusieurs années, du fait des relations compliquées avec la Municipalité. Tel était, à l'origine, mon projet de mandat que j'avais présenté en mars

2025, lors de l'Assemblée Générale en présence des adhérents et de la municipalité, représenté par M. le Maire. « Retisser du lien sans faire fi du passé ! » telle était ma devise.

Fort de cette légitimité, et à ma demande, nous avons commencé par rencontrer, avec les membres du Conseil d'Administration, le Comité d'Organisation de la Fête Médiévale (COFM) représenté par Joel Patural et le Comité d'Animation Montrond (CAM), présidé par Bernard Durieu.

Si pour le CAM, nous n'avions, effectivement, déjà peu de lien auparavant sur de l'événementiel, au-delà des considérations humaines et personnelles, il était important de discuter avec cet acteur incontournable de l'animation de la Commune. Des animations, devrais-je dire, qu'il fait avec réussites d'ailleurs. Il y a beaucoup de respect mutuel entre bénévoles que nous sommes, sachant que nous nous connaissons bien les uns et les autres.

Concernant le COFM, même si j'ai de très bonnes relations, à titre personnel, avec le Directeur de la Maison des jeunes et de la Culture (MJC), puisque j'en ai été le Président pendant plusieurs années, les liens sont tendus depuis le transfert de la fête médiévale entre cette structure créée pour l'occasion et les Amis du Château de Montrond (ACM) et ce antérieurement à ma présidence. Liens tendus donc quasiment depuis le début du mandat municipal, et encore plus depuis la précédente fête médiévale de 2023 et l'éviction de notre association.

Petit retour historique, si la fête médiévale était, en 1999, portée financièrement par le Syndicat d'Initiative (SI), le Comité des Fêtes (CF), en lien avec les partenaires tels que les « grosses » associations (MJC, ACM), la Commune et un partenaire privé Joa Casino, portaient collégialement cette fête via un « comité de pilotage » élargi. Ensuite c'est le CF qui prend le relai, puis les ACM, à la demande de M. le Maire de l'époque pour obtenir des financements soit de 2003 à 2019. Covid oblige, la fête a été suspendue, puis perdue pour notre association définitivement (2023 et 2025).

Mon prédécesseur l'évoque dans son expression libre, la « cagnotte » de la Fête Médiévale fait l'objet d'une convoi-

tise à outrance de la Mairie. Il y a 2 ans, M. le Maire et la presse évoquaient la somme de 120.000,00€ (d'où sortaient-ils cette somme ?), alors que le bilan fait apparaître 88.553,00€, ce qui reste une belle somme, déposée sur un compte bancaire intitulé « Amis du Château ». Il faut savoir qu'à la reprise de la Fête en 2003 par les ACM, la somme de 18.000,00€ a été sortie des comptes de notre association car appartenant au CF. Somme que le CAM ne retrouve pas dans ses comptes à la suite de la reprise des animations.

D'où provient cet argent ?

Des comptes des fêtes successives de 2005 à 2019 (8 fêtes) portées par notre association. Elles sont issues des résultats antérieurs d'ailleurs déficitaires en 2017 et 2019. Quand on entend :

- « rendez les subventions ! » je réponds que force est de constater que dans la masse financière d'une fête (170.000,00€), il est impossible d'avoir une répartition précise de ces sommes et juridiquement, la Mairie le sait très bien, il est totalement interdit et illégal de les restituer. C'est peut-être dommageable mais c'est un principe juridique.

- « vous êtes des voleurs ! » en tant que vérificateur des comptes de l'association en 2023 et 2024, c'est aussi mon intégrité qui a été mise en cause...

Comment restituer cette somme ?

J'ai essayé de contourner cette règle juridique dans le respect de la loi, en proposant une participation à la fête médiévale, sous forme de don. Mon action était basée sur un esprit de conciliation et d'ouverture... J'ai donc proposé avec le Conseil d'Administration :

- De donner les matériels de la fête médiévale en stock dans le grenier (2000,00€) au COFM
- De donner les 3 étendards qui flottent sur le château actuellement (1000,00€) à la commune
- D'offrir au CAM l'étoile lumineuse pour mettre sur le château lors du très beau marché de Noël, cadeau non estimé.
- De payer les réparations de la roue médiévale (3300,00€)

Jusque-là tout a été honoré pour 6.600€ en mai et juin 2025. La Mairie et le COFM demandaient un partage du solde en 3 fois soit environ 80.000,00€ : 22.000€ en 2025 ; 30.000€ en 2027 et 30.000€ en 2029). Ce découpage permettait à l'association de pouvoir bénéficier des intérêts bancaires n'ayant aucune source de revenu avec la suppression de la gestion de la salle Jehan Gallet. Pour info, la salle ne rapportait pas 6000€/an comme indiqué dans le journal « Le Progrès » en 2023 mais entre 20.000,00 et 22.000,00€ par an, sommes réinvesties inté-

Paroles libres

géralement dans l'entretien du château (factures à l'appui). Nous avons plus de 25 locations par an, grâce au travail des bénévoles que je veux saluer et depuis la salle est sous-exploitée en terme de location, Toujours est-il que je portais cet échéancier comme proposition en tant que Président, mais le Conseil d'Administration, majoritairement, souhaitait ne donner que 10.000,00€ en don, en sus de ce qui avait été donné et payé en mai-juin. Je suis donc allé à la Mairie avec le Trésorier (Guy Bruyassier) et la Secrétaire (Elyane Jacquet) porter cette plutôt bonne nouvelle de mon point de vue même si elle était en deçà de mes espérances. Que nenni, M. le Maire refuse catégoriquement cette somme et exige 25.000,00€ sinon l'animation des « Ferrand Day's » serait annulée (cf compte rendu de réunion validée par la Mairie), événement porté par notre association (en partenariat avec les amis de la Ferrandaise) en présence de « Loire » notre égérie montrondaise au salon de l'agriculture et sa sœur « ASSE », prévue le 04/07/25 aux Passerelles. « Loire » dont vous avez pu suivre via son carnet intime au Salon Internationale de l'Agriculture (SIA 2025) avec un fort succès d'audience sur les réseaux sociaux. Nous avons donc transféré notre animation sur une autre commune voisine. Pour rappel, le château a accueilli au siècle dernier la ferme Rigaud. La Mairie ne trouvait pas forcément opportun de faire ce type d'animation paysanne au regard de l'objet de notre association.

Face au blocage de la Mairie, au risque juridique de donner 25000,00€ directement et sans fondement dans les statuts, puis n'ayant pas un consensus sur la somme, j'ai provoqué une Assemblée Générale Extraordinaire (suggérée par Monsieur le Maire), pour que les adhérents me donnent leur quitus. Instant hyper démocratique, puisque les adhérents ont contredit la position du Conseil d'Administration (en pire) en refusant catégoriquement de reverser une somme quelle qu'elle soit, avec 17 voix « contre » et 12 voix « pour » et 1 « abstention ». La presse titre que j'ai été « désavoué » mais je dirais que je n'ai pas été suivi par les adhérents face à l'attitude de la Mairie sur la forme. En tout cas, cet instant démocratique se savoure à l'heure où les Français aspirent à plus de démocratie participative. Je suis fier d'avoir réalisé ce vote même si la décision est à l'inverse de ce que j'espérais...

Et maintenant pour l'avenir de l'association ?

C'est une association créée en 1969, il y a donc 56 ans, par 4 mousquetaires, on nomme ainsi les bienfaiteurs de la première heure (**Randoing, Geay, Protière, Bruand**), même s'ils étaient certainement plus, qui risque de disparaître sous ce mandat municipal, au pire lors de la prochaine Assemblée Générale de février 2026 ou au mieux en mai 2026 pour la fin du bail du local mis à disposition si la mairie ne le renouvelle pas...

Je n'ai pas réussi, à ce jour, l'engagement que j'avais pris,

Florent Tachet (suite)

même si on a réussi à faire 3 belles animations que vous pouvez découvrir ou redécouvrir dans ce journal :

- « Rdv aux Jardins », sous l'égide du Ministère de la Culture
- « Peindre Montrond » proposé par l'Association des Amis du Château
- « Ferrand Day's » (nouveau !)

A la rentrée 2025, nous allons proposer un atelier « Généalogie » avec la participation de 2 personnes qui recherchent leurs ancêtres via Généanet (www.geneanet.org) avec la possibilité de suivre ces réunions au château dans notre local. Avec ensuite des actions proposées sur cette thématique.

Malgré certaines turpitudes, les adhérents et les administrateurs poursuivent inlassablement le devoir de mémoire du château et l'animation de la commune en incluant le très joli jardin médiéval (3000,00€/an en travaux, équipement et plantes), le concours de poésie qui perdurent depuis sa reprise de celui de Boen...

J'espère toujours une embellie, un sursaut avant cette chronique d'une mort annoncée et qui ne réjouira ni les montrondais, ni la municipalité et encore moins celles et ceux qui ont œuvré à cette flamboyante association.

**« La vie hélas s'enfuit et ne s'arrête guère,
Et la mort va bientôt devant nous à grands pas.
Tout ce qui est, qui fut, et tout ce qui sera
Font à mon cœur troublé une éternelle guerre. »**

François Pétrarque (1304-1374), citations médiévales.
Grand poète, auteur, érudit et humaniste italien du X^{ème} siècle.



Poésie : 25 ans déjà ! (2001-2026)

Si la 34^{ème} Edition du concours de poésie a lieu en 2026, ce sera le 25^{ème} anniversaire organisé par les « Amis du Château ». En effet, si initialement le concours de poésie avait été créé par l'association «le Château de Boën» (grand prix de poésie du pays forézien), c'est notre association qui a pris le relais depuis 2001. Des milliers de poètes ont concouru, près de 200 membres du jury se sont succédés, concours portés par d'illustres bénévoles de notre association (Josette Limousin, Odile Lafont...) et notre vainqueur local, multirécidiviste, en la personne de Richard Gros.

Ci-contre : un témoignage qui ne manque pas de dignité ➡



Si les pierres pouvaient parler !
Forteresse imprenable depuis le Moyen-Age
Je m'étais embellie pendant la Renaissance,
Mais la Révolution vint faire ses ravages
Incendiant mes murs en usant de violence.
Condamnée à la ruine et, voire même, à l'oubli,
Je sombrais peu à peu - bien triste amas de pierres -
Moi qui étais, jadis, radieuse et si fière
Régnant sur le Forez depuis des décennies.
C'est plus tard que, Phénix renaissant de mes cendres,
J'ai compris peu à peu qu'il fallait me reprendre
Quand quatre mousquetaires courageux et hardis,
Décidèrent, un beau jour, de me redonner vie.
Appuyés par l'Armée et par des bénévoles,
Ces hommes courageux, dès lors, s'évertuèrent
A nettoyer les lieux et remonter ces pierres
Pour redonner au site un tout nouvel envol.
Réunis désormais en une association
Regroupant en son sein de multiples talents,
En plus d'un demi-siècle ils remontèrent le temps,
Œuvrant, jour après jour, à ma résurrection.
Sous neuf présidents le château s'anima
De Fêtes médiévales aux multiples combats
En visites nocturnes, expositions, musée
Faisant revivre aux visiteurs tout un passé
Mais, voilà que prend fin cette belle aventure :
Des élus sans vergogne, avec désinvolture,
A coup d'argent public et de subventions,
Se croyant investis d'une noble mission,
Chassent impunément ma belle association.
C'est à mes sauveteurs qu'on veut faire la peau.
Alors, soudain, je pleure : cela n'est pas très beau !
Je ne reverrai plus mes fidèles amis
Qui m'avaient par amour sortie d'un triste oubli.
Voici ce que certains sont capables de faire,
Croyant tout maîtriser, faisant fi du passé.
Quant à moi je connais la pure réalité.
Que chacun d'entre vous puisse alors méditer
Sur cette indifférence et ce grand coup de pied...

Marie Anne Malécot - 2023

"Tout est perdu, fors l'honneur !"

Je suis fort marri de cette situation
Depuis 1969 tout a été fait
Pour sauver la vieille carcasse de pierre
Et lui redonner sa splendeur
De bel Castel Renaissance
Des gens qui ne se connaissaient pas
Sont devenus de vrais amis
Un musée des missives (poste)
Nous a été offert par un collectionneur
Un avenir radieux étant éclairé
Par un arc en ciel nous promettait
Un Jardin d'Eden comme celui du château
On allait alors caresser les étoiles...
Mais tout s'est écroulé
Le château de pierre
Est devenu château de cartes
L'Association a tout perdu
Ses rêves sont devenus cauchemars
La faute à qui ? ou à quoi ?
Enfin... Adieu l'Association
Bonjour l'amitié infaillible
J'ai été sur les fonts baptismaux
Et serai derrière son corbillard
Je vous aime tous.

Alain Robin



Alain Robin est archéologue et dessinateur à ses heures archéologue ; il fut aux premières heures un des vaillants aventuriers qui ont permis le sauvetage d'un monument promis alors à la démolition et que les montrondaises et montrondais sont aujourd'hui fiers de contempler

Les petites mains

Depuis déjà plusieurs années "les petites mains" des Amis du château se réunissent afin de réaliser une garde robe médiévale.
Après avoir commencé la confection des costumes hommes : braies, chausses, gilets et tuniques nous sommes passées à la mode féminine avec robes, surcots et coiffes.
Même s'il n'y a pas de professionnelles parmi nous, que le matériel est anachronique et que nous travaillons des tissus récupérés, nos œuvres sont une bonne représentation de ce que por-

taient les habitants du château.

L'atelier est ouvert à tout le monde, même non couturières, il suffit de vous faire connaître et nous serons ravies de vous y accueillir pour agrandir notre groupe.



Exemple de travail réalisé cette année

Commission Histoire

« A la recherche des ancêtres perdus... »

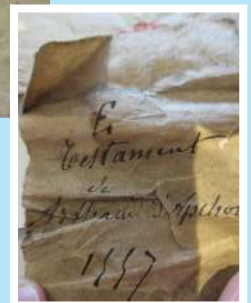
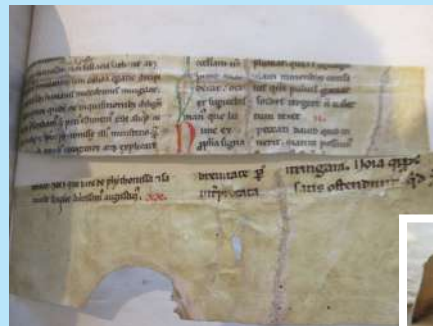
Malmenée par la préparation des « Rendez-vous au jardin » et par l'organisation du Concours « Peindre Montrond », la commission Histoire & Archéologie a eu des difficultés pour se réunir. Elle a toutefois réussi à avancer dans ses recherches et leur présentation (fiches individuelles par membre de la famille, construction des branches de l'arbre...)

Mais afin d'avancer quand même pendant cette période chargée en préparatifs, chaque membre de la commission volontaire est parti avec une recherche à faire...

Eléonore DE SAULX, Béatrix DE GROLEE ou Algaye DE MONTMORIN... sont devenues les points de départ de nouvelles recherches généalogiques...

Le résultat sera mis en commun à la rentrée des classes pour voir si tout le monde a bien fait « ses devoirs » ! et compléter cet arbre...

Pour pouvoir être plus performant(e)s dans nos recherches, ceux qui le veulent pourront participer à des cours de Paléographie aux Archives départementales de la Loire à Saint Etienne. Si ces études vous intéressent, vous pouvez avoir plus de renseignements auprès d'Isabelle (contact@amischateau-montrond.fr) .



La généalogie pour tous

A la rentrée de septembre 2025, nous lançons une activité généalogie, entre adhérents, avec 2 intervenants utilisant le site **www.geneanet.org** pour vous aider à maîtriser ce site mais aussi pour bien l'utiliser. Méthode de recherches, recoupement des éléments, liens entre plusieurs recherches avec d'autres utilisateurs...



Représentation de Jacques d'Albon, Maréchal de Saint André (1510-1562)

Le saviez-vous ?

« Il est bête à manger du foin »

A d'autres époques, on pouvait être bête comme un mouton ou comme une oie, mais là c'est une autre façon de dire bête comme un âne, car celui qui mange du foin, c'est lui, évidemment. Un âne bête, têtu comme un âne, brailler comme un âne... L'animal peut incarner la bêtise ou l'entêtement et ne participe jamais d'aucun compliment.

Depuis le XIII^{ème} siècle, on traite en effet régulièrement les imbéciles d'ânes, ce qui s'est concrétisé à l'école par le fameux bonnet dont on affublait les cancre. En revanche, si l'on affiche sa plus belle tête d'idiot pour, par exemple, obtenir de précieuses informations, on dit qu'on fait l'âne pour avoir du son. Une expression que l'on retrouve déjà chez Rabelais, dans Gargantua, qui écrivait de son personnage « il faisoit de l'asne pour avoir du bren », le « bren » étant le son.

Source : « le gout des mots » Editions Points

Bulletin d'adhésion aux Amis du Château

L'Association des Amis du Château vous propose un bulletin d'adhésion valable uniquement sur le deuxième semestre 2025, à moitié prix, soit 10,00 €.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Mail :

**Adhérez
aux Amis du Château**

**et déployez vos talents :
jardin, bricolage, artiste,
couture, histoire,
soirées costumées ...
(2ème semestre 2025)**

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

Le document "L'Avis de Château" est édité par l'Association des Amis du Château de Montrond-les-Bains
Directeur de la publication : Florent Tachet / Responsables de la rédaction : Gilbert Dufrane & Patrick Tarka

Crédit photo : les amis du château et Histophile.com (p8)

Imprimé par : ISP 75 Rue Adamas 42210 Montrond-les-Bains
parution septembre 2025 / dépôt légal en cours

